ceder
Créateur d'actions écologiques

Le Courrier du CEDER

N°25 - mars 2012

DOSSIER

HABITAT : RESTONS GROUPÉS !

page 4

Actualités ..... p 2

Fiche technique ..... p 9

Être écocitoyen : covoiturage ..... p 10

Actions ..... p 11

Le CEDER & vous ..... p 12

Photos JP DUBOC

ÉDITO

L'HABITAT PARTICIPATIF, VERS UNE TROISIÈME VOIE DU LOGEMENT ?

Si l'habitat groupé existe depuis plus de 30 ans en France, il fait maintenant l'objet d'une médiatisation croissante. Celle-ci reflète les besoins et désirs des citoyens de s'engager pour de nouvelles approches de l'habitat. Ainsi, le terme d'habitat groupé désigne toute une série d'initiatives dont l'objectif est la recherche d'alternatives aux cadres de production classiques du logement, en positionnant l'usager au cœur de la réalisation et de la gestion de son lieu de vie.

Un projet d'habitat groupé nait du partage d'un certain nombre de valeurs : solidarité, souci de l'écologie, multi-générations, partage d'espaces et de services... L'origine de ces projets remonte aux années 80, alors fédérés dans le Mouvement pour l'Habitat Groupé Autogéré (le MHGA) devenu Eco-Habitat Groupé.

Pour insister sur la place des habitants dans ce type de projet, on parle aujourd'hui plus volontiers d'habitat participatif. Des rencontres nationales de l'habitat participatif fédèrent depuis quelques années diverses associations et mouvements, soucieux de s'organiser pour inventer des modèles juridiques et économiques facilitant la réalisation de ces projets. Cela conduit des collectivités à s'engager auprès de cette demande citoyenne pour favoriser le développement de ces projets comme le montre "La charte d'orientation de l'habitat participatif" signée en 2011.

Pour que se développent ces innovations, il reste à surmonter des obstacles du fait de la rigidité de la législation du logement en France : les politiques du logement s'épuisent depuis des années à tenter d'ajuster une offre toujours insuffisante et stéréotypée à la demande croissante d'une population dont les modes de vie se sont beaucoup diversifiés. Et les projets innovants d'habitat participatif se heurtent à la frilosité des banques et à l'absence de statuts liés à la propriété collective. Tout cela se passe dans un contexte de hausse des coûts de l'immobilier sans précédent et nécessite d'inventer de nouveaux moyens pour limiter cette spéculation.

Ainsi, Habicoop a choisi de promouvoir l'alternative coopérative aux côtés des solutions publiques et privées de logement et de participer ainsi à créer une "troisième voie du logement". Les coopératives d'habitants existent dans de nombreux pays européens où elles rencontrent un franc succès. La coopérative d'habitants offre un cadre à une propriété collective des logements, une gouvernance démocratique et une non spéculation.

Jean-Paul SAUZEDE, *Trésorier* - Habicoop
Audrey GOLLUCCIO, Chargée de mission - Habicoop
Habicoop, promotion et accompagnement des coopératives d'habitants. www.habicoop.fr - info@habicoop.fr

CRÉDIT D'IMPÔT DÉVELOPPEMENT DURABLE : DU CHANGEMENT !

Ce CIDD en vigueur depuis 2005, permet notamment aux particuliers de déduire de leurs impôts sur le revenu une partie des dépenses réalisées pour des travaux d'amélioration énergétique du moment qu'il s'agit de leur résidence principale.

Principal changement de ce début d'année, l'apparition d'un taux majoré si plusieurs travaux sont réalisés concomitamment. En revanche, pour les maisons individuelles, le seul remplacement des parois vitrées ne permettra plus l'obtention du CIDD. L'apparition d'un plafond de dépenses concernant l'énergie solaire est également une nouveauté.

Le CIDD est reconduit jusqu'en 2015. Toutefois à partir du 1er janvier 2013, seront éligibles uniquement les bâtiments de plus de 2 ans.

A noter : celui-ci redevient cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro (EPTZ) sous certaines conditions.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !

Romain FAVIER / CEDER

DÉPENSES POUR...	TAUX APPLIQUÉ BASE	TAUX APPLIQUÉ MAJORATION	TYPE DE LOGEMENT
Chaudière à condensation	10 %	18 %	Achevé depuis plus de 2 ans
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, volets isolants & porte d'entrée donnant sur l'extérieur			
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques (pose incluse)	15 %	23 %	
Calorifugeage de tout ou partie d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire	Plafonné à 100 € / m² pour une isolation par l'intérieur et 150 € / m² pour une isolation par l'extérieur		
Appareils de régulation de chauffage			
Chaudière micro-cogénération gaz (puissance de production électrique < 3 kVA)	17 %	26 %	
Réalisation d'un diagnostic de performance énergétique	32 %	-	
Photovoltaïque	11 %	19 %	Achevé, acquis neuf ou en l'état futur d'achèvement **Attention à partir du 1er janvier 2013, uniquement pour logement achevé depuis plus de 2 ans !**
	Limite de 3 200 € / kWc		
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur, alimenté majoritairement par des énergies renouvelables ou par une installation de cogénération	15 %	23 %	
Pompes à chaleur air / eau			
Équipements de production d'énergie fonctionnant au bois ou autres biomasses			
Équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales			
Remplacement d'un équipement de production d'énergie fonctionnant au bois ou autre biomasses	26 %	34 %	
Pompes à chaleur géothermiques (pose de l'échangeur souterrain incluse)			
Chauffe-eau thermodynamique			
Solaire thermique, éolien et hydraulique	32 %	40 %	
	limite de 1 000 € / m²		

2012 DÉCLARÉE ANNÉE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE POUR TOUS

Reconnaissant l'importance de l'énergie pour le développement durable, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé dans sa résolution 65/151, l'année 2012, Année internationale de l'énergie durable pour tous. Cette Année internationale est l'occasion de sensibiliser à l'importance d'améliorer l'accès durable à l'énergie, l'efficience énergétique et l'énergie renouvelable au niveau local, régional et international. ***Selon article bioaddict.fr***

2012
ANNÉE INTERNATIONALE DE
L'ÉNERGIE DURABLE
POUR TOUS

Les services énergétiques ont un effet profond sur la productivité, la santé, l'enseignement, les changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau et les services de communication. L'absence d'accès à une énergie propre, abordable et fiable entrave le développement humain, social et économique et constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs pour le développement.

1,4 milliard de personnes n'ont pas accès à une énergie moderne, tandis que 3 milliards dépendent de la "biomasse traditionnelle" et du charbon comme combustible.

La combustion des énergies fossiles est la cause principale du changement climatique, de la pollution de l'air, de l'acidification des sols et de l'eau. La réduction des émissions de carbone liées à la consommation d'énergie est donc une priorité.

Dans les pays en développement, plus de 3 milliards de personnes dépendent de la biomasse traditionnelle et du charbon (cuisine et chauffage).

1,5 milliard n'ont pas l'électricité qui est trop coûteuse pour des millions de personnes en difficulté économique.

Pour répondre à cette problématique, il est essentiel de recourir aux sources d'énergies nouvelles et renouvelables, utiliser des technologies faiblement émettrices de carbone, exploiter de manière rationnelle des sources traditionnelles d'énergies.

L'ONU-Énergie a mis en place une nouvelle initiative "Énergie durable pour tous" qui s'est fixé 3 objectifs à l'horizon 2030 : l'accès universel à des services énergétiques modernes, une réduction de 40 % de l'intensité énergétique mondiale et une augmentation de 30 % de l'utilisation des énergies renouvelables dans le monde.

Pour en savoir plus : http://www.un.org/fr/events/sustainableenergyforall

FUKUSHIMA UN AN APRÈS : UN VOYAGE D'OBSERVATION VAUCLUSIEN

Laurent THEROND, paysan et porte parole de la confédération paysanne et Olivier FLORENS, conseiller général du Vaucluse ont décidé d'aller à Fukushima 1 an après la catastrophe. Ils ont été accompagnés par une journaliste, Camille SAÏSSET et une caméramane, Karine MUSIC.

Pourquoi ce voyage ?

Si la France connaissait la même catastrophe que le Japon, les PPI (Plans Particuliers d'Intervention), déclenchés alors par les préfectures, concerneraient seulement un rayon de 5 à 10 km. Pourtant aujourd'hui au Japon c'est une zone de 20 km autour de la centrale qui est interdite à la population. Laurent Therond et Olivier Florens ont voulu montrer par leur voyage qui s'est déroulé du 5 au 16 mars 2012, avec des contacts déjà pris sur place, quelles sont les conséquences sur la population, l'économie, la santé, l'agriculture dans les 20 à 50 km et au regard de ces constats revenir sur ces fameux PPI.

Rappelons-nous que la région de Fukushima, à l'image du Vaucluse, était une zone de production agricole et offrait aux Japonais des fruits et des légumes en quantité. Aujourd'hui c'est une zone contaminée et les produits "trop radioactifs" sont devenus impropres à la consommation... Les Français choisiraient-ils de courir un tel risque ?

Ce voyage permettra grâce à la production d'un documentaire de créer un outil visuel pour que la question du nucléaire et de la gestion du risque puissent être abordées concrètement et que les citoyens aient accès à une véritable information.

Contact : Unteeshirtpourfukushima@yahoo.fr
Vous pouvez soutenir leur action en achetant un tee-shirt faisant valoir leur démarche

Le compte-rendu du voyage sera retranscrit dans le courrier du CEDER de juin.

AUTOPROMOTION DE L'HABITAT

Photos JP DUBOC

Réduire ses consommations énergétiques, lutter contre l'individualisme, développer le collectif, partager locaux et moments de vie... autant d'enjeux émergeants face aux modes de vie dominés par la surconsommation. Nous avions abordé ce sujet il y a quelques années, aujourd'hui la démarche a fait du chemin et se structure d'un point de vue légal mais également social et environnemental. Les projets éclosent un peu partout en France et sur notre territoire particulièrement favorable. Un petit tour d'horizon de l'habitat groupé ou autopromotion de l'habitat.

En collaboration avec le bureau de conseil Toits de Choix

> L'habitat groupé, qu'est-ce que c'est ?

Le terme "habitat groupé" est parfois utilisé en lieu et place "d'habitat participatif" et recouvre des initiatives très diverses, allant des coopératives d'habitants, aux écovillages en passant par les écohameaux. Fréquemment le vocable "autopromotion" désigne ces projets aux nombreux points communs malgré la diversité de leurs dénominations.

L'autopromotion est une solution opérationnelle et simple à mettre en œuvre pour ceux qui réalisent un projet "d'habiter autrement". Elle s'adapte à pratiquement toutes les situations et configurations de groupe ou projet d'aménagement. Des particuliers se regroupent afin de concevoir, financer et réaliser ensemble un projet immobilier, conçu pour répondre à leurs besoins d'espace, leurs attentes sociales ainsi qu'aux possibilités de financement de chacun.

Plusieurs points caractérisent ces projets :

- Les habitants conçoivent leurs espaces privatifs en fonction de leurs besoins individuels, leur créativité et leurs moyens. Cette possibilité existe peu sur le marché conventionnel dont l'offre est plus standardisée.
- Les programmes prévoient généralement des équipements et espaces mutualisés (salle des fêtes, chambres d'amis, espaces verts, aire de jeux, voitures partagées...) Ils favorisent la rencontre entre voisins et renforcent le lien social.
- Les habitants rencontrent leurs futurs voisins bien avant l'emménagement et partagent avec eux l'histoire de la conception et de la réalisation de leur projet. C'est un voisinage choisi plutôt qu'un voisinage subi.
- Les possibilités de mixité sociale ou générationnelle sont plus importantes d'autant qu'elles sont désirées.
- La coopération au quotidien devient possible et offre de nombreuses options basées sur la complémentarité des besoins et disponibilités (organisation commune de certaines tâches : courses, transport vers l'école...).
- L'autopromotion coûte moins cher. Les promoteurs étant les futurs habitants, il n'y a ni frais de publicité, ni marge bénéficiaire. L'évitement des intermédiaires permet une économie de 15 à 20 % par rapport à un logement issu du marché privé conventionnel. La prise en charge de certains travaux de finition peut générer une économie supplémentaire allant jusqu'à 15 %. Mis bout à bout cela peut rendre plus que rentable ce type de projet d'économie citoyenne.

> La qualité environnementale

Les décisions prises au début d'un projet déterminent la qualité du bâtiment pour toute sa durée de vie. Le confort souhaité, les coûts d'exploitation visés, l'adaptation possible à de nouveaux usages, les conditions de démolition sont des aspects à prendre en compte dès la conception pour un projet réellement cohérent. Le projet

doit toujours être envisagé dans son contexte, qu'il s'agisse de contraintes topographiques, énergétiques, d'accessibilité... Le projet s'inscrit dans son environnement, proche et lointain, paysager ou autre.

La présence des futurs habitants au moment des décisions, permet de bien considérer ces éléments et de privilégier le long terme sur l'immédiateté, tant en ce qui concerne les enjeux globaux – changement climatique, épuisement des ressources – que pécuniaires.

Pour concilier "volonté de qualité" et solutions techniques, les maîtres d'ouvrage peuvent compter sur des démarches sérieuses et contrôlées, soit en passant par des labels reconnus (HQE[1]...), soit en suivant une démarche du type Bâtiment Durable Méditerranéen[2]. Une collectivité souhaitant soutenir et accompagner un tel projet peut tout à fait, lancer une Approche Environnementale de l'Urbanisme afin de prendre en compte un très grand nombre de critères susceptibles d'être intégrés au projet.

L'intérêt environnemental de l'autopromotion ne se limite pas à la conception et à la "vie" du bâtiment. La coopération, issue des complémentarités de besoins et de disponibilités, facilite la possibilité de développer des comportements écoresponsables et civiques :

- Faire ses courses, emmener ses enfants à l'école, aller au travail. Cela réduit les déplacements individuels et leurs impacts financier et environnemental.
- Gérer collectivement "son" point de compostage permet de réduire de près de 40 % le poids d'ordures (hors tri) traité par la collectivité et payé par les impôts. De plus, la surveillance sociale induite par l'aspect "collectif" du composteur permet une meilleure prise en compte des enjeux globaux et par extension influe aussi sur le tri et son coût.
- Partager investissements et usage d'appareils (lave-linge ou sèche-linge, tondeuse...) est économe et permet de libérer de l'espace aménageable dans son logement tout en limitant l'impact lié à la production (et démolition) de ces objets : leur usage est optimisé.
- Coopérer permet de réduire la dépendance aux services publics tout en offrant la possibilité d'optimiser leur utilité en les concentrant là où ils sont absolument indispensables.

> Pour quel type de logements ?

Dans tous les cas, ce sont les futurs habitants qui définissent ensemble le projet sur la base d'objectifs partagés. La méthode de l'autopromotion s'adapte à de nombreux types de projets et situations :

- Projets collectifs de 6 à 40 logements, y compris les projets fondés sur l'acquisition d'immeubles déjà existants pour des travaux de rénovation.
- Projets de logements individuels avec jardins privatifs et espaces verts partagés (et pourquoi pas lac de baignade ou potager commun). Comme une alternative au lotissement, cela permet également d'aménager intelligemment des zones peu densément construites tout en évitant le phénomène de mitage des zones rurales.

La recherche de la qualité et de la valorisation du bien immobilier à long terme se concrétise souvent par une conception bioclimatique et le choix de matériaux "sains". Cela favorise les projets de construction très économes en énergie ainsi que le recours à des matériaux peu impactants sur l'environnement – ce dernier point est omniprésent dans les projets. L'autopromotion laisse une réelle liberté de manœuvre à ses promoteurs et devient une solution crédible et accessible, même en ville, pour ceux qui cherchent à se loger et à mettre effectivement en pratique les principes du développement durable.

P. DYON et X. DAVADANT / CEDER

1 Haute Qualité Environnementale
2 Approche globale des projets de construction selon un ensemble de critères très complet mis en place en région PACA

AUTOPROMOTION : QUELLES STRUCTURES JURIDIQUES ?

La question de la structure juridique susceptible de faire naître un projet en autopromotion est primordiale : elle doit être suffisamment réglementée pour permettre de porter le projet à terme et d'éviter les blocages, et suffisamment souple dans son mode de fonctionnement et de gestion pour ne pas décourager les associés.
Et pourtant la loi française ne connaît pas l'autopromotion. Parmi le large panel de sociétés qu'elle propose, aucune forme ne s'adapte parfaitement. Si de nombreux pays connaissent et réglementent la coopérative d'habitants, qui semble avoir été taillée sur mesure pour les projets d'autopromotion, en France, il faut rechercher parmi les sociétés connues celle qui correspondra aux aspirations du groupe.

La Société Civile Immobilière et sa variante, la Société Civile Immobilière d'Attribution semblent les formes sociales les plus adaptées. Cette dernière est particulièrement recommandée pour ce type de projet, puisque son objet est justement "la construction ou l'acquisition d'un immeuble en vue de sa division par fractions destinées à être attribuées en jouissance ou en propriété" (art. L212-1 du Code de la Construction et de l'Habitation). En revanche, son principal inconvénient dans le cadre de l'autopromotion est l'obligation légale de conclure un contrat de promotion immobilière avec un professionnel pour la phase de construction. Ce mandataire sera garant du prix convenu, de l'achèvement des travaux, des prestations et de la qualité des entreprises intervenantes mais, il représente un intermédiaire, donc un coût supplémentaire dans le budget des associés.
Quel que soit le montage juridique choisi, les associés devront se conformer aux obligations légales concernant les assurances construction. La loi impose à tout maître d'ouvrage de souscrire au minimum une assurance dommages-ouvrage, contrat incontournable qui le couvrira automatiquement et immédiatement en cas de désordre de nature décennale affectant la construction. Enfin, en tant que maître d'ouvrage, la société pourra mettre en œuvre toutes les garanties légales : parfait achèvement, biennale et décennale.

Service juridique / ADIL 26

LA DIVERSITÉ SOCIALE ET GÉNÉRATIONNELLE

L'habitat groupé multigénérationnel est un projet conçu par des personnes souhaitant partager leur quotidien avec différentes générations. L'épanouissement personnel passe par une transmission d'expériences et la valorisation des savoir-faire.
Ces projets se fondent sur un ensemble de valeurs dont les principales sont la solidarité et la coopération au quotidien. L'espace est conçu pour créer des repères et des liens dans des lieux où l'action et les projets partagés entre générations peuvent naître. C'est pourquoi l'habitat multigénérationnel s'organise selon les principes de l'habitat groupé. Les futurs habitants sont les concepteurs et généralement aussi les investisseurs.
Ce principe n'est pas en contradiction avec une démarche de solidarité et de mixité sociale qui se concrétise par des logements locatifs et des partenariats avec des bailleurs sociaux.

> Les personnes âgées : la retraite rime souvent avec repli sur soi et solitude, surtout pour les personnes vivant seules. Pourtant, elles ont des choses à offrir et à partager : expérience, temps, réseaux... L'adaptation des logements aux besoins d'une population vieillissante est également problématique.
> Les jeunes foyers : l'accès à un logement de qualité est devenu difficile pour eux, surtout dans les grandes villes. Les coûts de l'immobilier se sont envolés et les charges qui pèsent aujourd'hui sur un jeune foyer ne cessent d'augmenter. La pression sur ces foyers (travail et obligations de la vie quotidienne) avec des enfants scolarisés est difficile à gérer surtout quand les grands parents vivent loin. L'habitat groupé multigénérationnel offre une perspective intéressante avec de nombreuses options nouvelles.
> Les collectivités : l'habitat groupé multigénérationnel diminue fortement les demandes de service aux collectivités et converge en de nombreux points avec l'intérêt général : autogestion des besoins par la coopération au quotidien entre voisins, adaptation des logements aux personnes âgées, accès aux logements de qualité pour les jeunes foyers, développement des comportements écoresponsables... C'est pourquoi un nombre croissant d'élus soutient activement des projets.
> Tous les autres catégories : l'individualisme dominant dans notre société appauvrit les relations entre les personnes et génère une forte dépendance aux services publics ou payants. Un nombre croissant de citoyens souhaitent reconstruire pour différentes raisons le lien social et les rapports directs entre tous les âges. La prise de conscience des enjeux écologiques est un autre aspect favorisant l'action collective.

L'habitat groupé se construit sur la coopération au quotidien et correspond parfaitement à cette demande de plus en plus pressante d'un autre "vivre ensemble".

Toits de choix

LE VILLAGE VERTICAL : LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE URBAINE À VILLEURBANNE

Photos JP DUBOC

Quand l'écologie rencontre le social

Le Village Vertical (VV) est un projet qui comprendra 14 logements : 10 logements sociaux et 4 logements très sociaux avec des espaces collectifs (terrasses, buanderie, salle commune, cuisine, jardin...). La mutualisation d'espaces et de moyens permettra de vivre mieux à moindre coût. Le projet représente donc une alternative à l'individualisme et à la consommation frénétique.

Le but est de modérer au maximum l'impact sur l'environnement et faire baisser le coût de l'habitat. Il a donc été choisi de concevoir un immeuble écologique urbain. Le VV constituera un laboratoire d'écologie urbaine... dans sa conception : isolation, chauffage, matériaux sains, panneaux solaires... et dans les modes de vie (gestion des déchets, limitation de la voiture en ville, achats groupés, échanges de services entre voisins). Plusieurs villageois verticaux pourront développer une activité professionnelle. Toutes les décisions concernant la vie collective seront prises en commun, démocratiquement, au sein des assemblées et conseils de village. Chacun des villageois est signataire de la charte du VV.

4 logements seront attribués à des jeunes qui nécessitent un accompagnement social. Les voisins s'engagent à assurer bénévolement, au quotidien, une attention bienveillante envers eux. Ils seront membres à part entière de la coopérative. Le vrai logement social est écologique : l'écohabitat permet de réduire les charges. Le vrai habitat écologique est collectif, pour mettre en œuvre des solutions collectives et des économies d'échelle. Il est aussi urbain pour éviter les pollutions liées aux transports.

Dans ces murs, un mode de vie ouvert sur un quartier et au-delà !

La construction écologique, dans une logique d'habitat bioclimatique, est plus facile pour un groupe d'habitations que pour un particulier. Les échanges de services entre voisin(e)s permettront de développer la convivialité en diminuant les échanges marchands (gardes d'enfants, courses, prêt de matériel...). Ouvert sur le quartier des Maisons-Neuves et de la Ferrandière, mais aussi et sur toute l'agglomération, le VV sera la vitrine des valeurs du collectif. L'association permettra d'associer au projet un large cercle d'acteur(trice)s.

La coopération permettra des partenariats avec la ville de Villeurbanne, le Grand Lyon, la Région Rhône-Alpes, et avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire (projet pilote d'Habicoop depuis 2006). La station d'autopartage, le jardin... comme beaucoup de dispositifs seront ouverts à tous.

Le VV souhaite développer ce concept de coopérative d'habitants et accompagner les futurs projets avec Habicoop et les autres coopératives de l'agglomération lyonnaise.

Association Habicoop

Contacts et bibliographie

- http://adil.dromenet.org/l-autopromotion/l-autopromotion
- www.ecoravie.org
- www.oasisentouslieux.org
- www.colibris-lemouvement.org
- www.ecohabitatgroupe.fr
- www.habiter-autrement.org
- www.cohabitat.fr
- www.habicoop.fr
- www. toitsdechoix.com
- De nombreux documents sont disponibles au CEDER, renseignez-vous !

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

Dans ce projet d'habitat collectif il faut que chacun identifie ses besoins, ses limites pour les partager avec les autres et estimer jusqu'à quel point les exigences de chacun sont compatibles avec celles de tous. Sans cadre précis et cohérent le projet n'est pas viable.

En revanche, la multiplicité des individus ne dilue pas la responsabilité collective en tant que maître d'ouvrage.

C'est pourquoi les conditions de fonctionnement de cette action collective doivent être formalisées clairement et le plus en amont possible (procédures décisionnelles, mandats et délégations, relations avec les prestataires, recrutement / départ des participants...).

De la même manière, les conditions strictes de réalisation du programme technique et fonctionnel doivent être définies précisément et collectivement (emplacement, densité et nombre de logements, répartition des surfaces privées ou collectives, contraintes architecturales ou de système constructif, définition des équipements collectifs et privés...) car c'est sur la base de ce document que sera communiqué le projet aux intervenants professionnels, institutionnels et une fois lancé, toute erreur ou omission pourrait avoir des conséquences...

Toit de choix

TÉMOIGNAGE - ECORAVIE À DIEULEFIT

Luc d'ARRAS, ancien cadre informatique, passionné d'habitat groupé, multiplie depuis 5 ans les expériences dans ce domaine comme bénévole, gérant, partenaire financier et futur résident. Avec sa femme, il a rejoint le projet Ecoravie de Dieulefit et en est devenu un acteur essentiel.

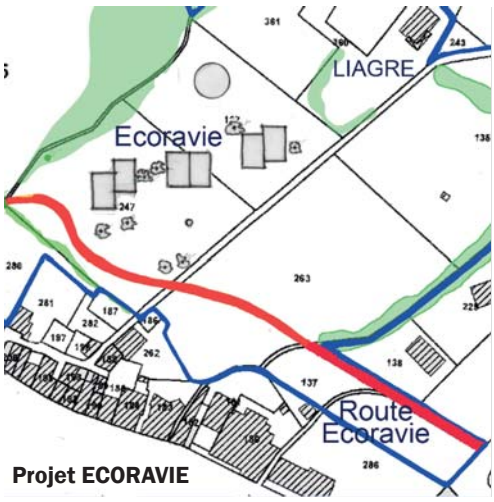

Projet ECORAVIE

Quelle est la genèse du projet Ecoravie ?

> 2009 : Annie LIAGRE, voit une zone de 3 hectares s'ouvrir à la construction, face à son habitation. Avec des amies, elle a l'idée d'un projet d'habitat écologique et crée l'association. Elles sont vite rejointes par une vingtaine de personnes. Mais le terrain visé est enclavé...

> 2010 : il ne reste plus qu'une dizaine de motivés.

> 2011 : le groupe double en nombre et redouble en vigueur... Il crée des liens étroits avec la municipalité. La chance lui sourit à nouveau avec l'achat aux enchères d'un terrain nécessaire à la construction d'une route de désenclavement. Ce premier achat, sous l'égide d'une SCI (Société Civile Immobilière) créée pour l'occasion, "scelle" les liens de la vingtaine de membres actuels.

> 2012 : le compromis de vente tant attendu est signé !

Comment s'organise le financement du projet ?

Avec 2,5 millions d'euros apportés par les sociétaires, il nous reste 1 million à trouver grâce à des partenaires financiers et de nouvelles familles que nous recherchons activement. Chaque sociétaire prête ce qu'il peut (entre 10 000 et 200 000 €) en Compte Courant (CC). Ces prêts seront associés à des contrats de location (environ 500 € par adulte), le temps de payer les intérêts des CC (200 €), le remboursement des prêts bancaires (200 €) et les charges communes (100 €).

Quelles sont les caractéristiques du projet ?

Sur les 8 000 m² il est prévu 16 logements (4 sont encore à attribuer !) et une maison commune auto construite qui sera ouverte sur la ville (activités culturelles, artistiques, d'épanouissement personnel...). Mixité sociale et intergénérationnelle, entraide, solidarité, partage, non-spéculation sont les valeurs prônées.

> Mixité sociale et intergénérationnelle, entraide, solidarité, partage, non-spéculation sont les valeurs prônées.

Ecologique, avec une structure ossature bois et une isolation encore à définir, chaque logement suivra un modèle légèrement modulable, respectant un cahier des charges du type semi-industrialisé. Nous pourrons ainsi négocier les prix tout en répondant aux besoins de chacun.

Nous avons également dans le groupe des spécialistes du domaine : Yvon TILLOY, pionner solaire local et Emmanuel RAUZIER, de négaWatt, membres actifs du groupe, nous aident à trouver le meilleur compromis entre "plus énergétique" et contrainte financière. Tout ceci grâce au groupe des pionniers, experts en épanouissement personnel et activités "cerveau droit".

> Les membres actifs du groupe nous aident à trouver le meilleur compromis entre "plus énergétique" et contrainte financière.

Un grand projet qui a mis du temps à sortir de terre et qui prévoit aujourd'hui une remise des clefs pour l'été 2014 !

Interview réalisée par Perrine DYON / CEDER

Plus de détails sur www.ecoravie.org

Luc d'ARRAS

HABITERRE : L'HABITAT GROUPÉ SUR NOTRE TERRITOIRE

Les démarches d'habitat groupé émergent peu à peu de notre territoire drômois qui voit les projets se concrétiser. À Die le projet Habiterre est devenu une réalité, nos collègues de l'espace Info➔Énergie de Valence ont fait visiter le site exemplaire. Visite technique guidée à partager...

Un habitat groupé respectueux de l'environnement

1. Commune de Die

Site d'habitat groupé HABITERRE

> La première tranche de ce projet d'habitat en autopromotion s'est constituée à l'initiative de 4 familles qui ont souhaité s'engager dans un projet de construction d'habitations, respectueux de l'environnement, basé sur une gouvernance collective et un financement solidaire. La "Maison Commune", cœur du projet a été conçue pour tisser du lien social entre les résidents eux-mêmes et avec les habitants du Diois.

2. Démarche bioclimatique et éco-construction

> Données techniques :

- Les 2 bâtiments d'habitation de la première tranche ont été conçus pour s'intégrer à la pente naturelle du terrain orientée au sud.

- Le mode constructif s'est porté sur l'ossature bois avec bardage extérieur en mélèze rouge.

- Les murs sont isolés avec environ 220 mm de ouate de cellulose, la toiture avec environ 300 mm du même matériau.

- Les fenêtres en bois sont équipées de double vitrage peu émissif avec lame d'argon.

- Des volets coulissants en bois ou des brise-soleil en lames d'aluminium permettent de gérer les apports solaires d'été.

- Les cloisons intérieures sont constituées de plaques de Fermacell doublées avec de la laine de bois.

- Les revêtements intérieurs mêlent enduits terre ou à la chaux.

3. Recours aux énergies renouvelables

> Chauffage :

- Les locaux sont chauffés par plancher chauffant qui seront à terme raccordés sur une chaufferie collective au bois déchiqueté.

- Des poêles à bois bûches servent d'appoint à l'actuelle chaudière propane en attendant la mise en place de la future chaufferie.

> Production d'eau chaude :

- Elle est assurée prioritairement par des capteurs solaires thermiques, l'appoint étant réalisé provisoirement par la chaudière propane mais à terme par la chaudière bois déchiqueté.

Utilisation de matériaux écologiques comme le bardage extérieur bois en mélèze rouge

CO-VOITURER POUR ÉCONOMISER LA PLANÈTE ?

Le transport est un poste important de production de gaz à effet de serre. Pour lutter contre le réchauffement de la planète et optimiser nos déplacements il existe de nombreuses solutions comme le covoiturage, le partage de véhicules... Nous relions ainsi des valeurs que nous avons tendance à perdre dans notre quotidien souvent chargé : la convivialité, le partage, l'optimisation des coûts et bien sûr la préservation de notre planète encore un peu bleue...

Selon un article laroueverte.com

> Pourquoi covoiturer ?

Une étude de l'INSEE montre que si 70 % des Français déclaraient en 2003 utiliser en majorité leur véhicule personnel pour aller travailler, nous ne sommes que 2 % à déclarer partager une voiture.

Pourtant, aujourd'hui plus que jamais, il faudrait remettre en question notre utilisation quotidienne de la voiture.

D'abord, parce que le parc automobile ne cesse de croître et que le kilométrage annuel moyen des véhicules augmente également, ce qui n'est pas le cas de la place octroyée à la circulation. Il en résulte un accroissement inquiétant des encombrements et les chiffres des prévisions en matière de circulation ne sont pas rassurants.

Ensuite, parce que le prix de l'essence ne cessera pas d'augmenter dans les décennies à venir. Cette augmentation est désormais bien supérieure à celle des revenus des ménages.

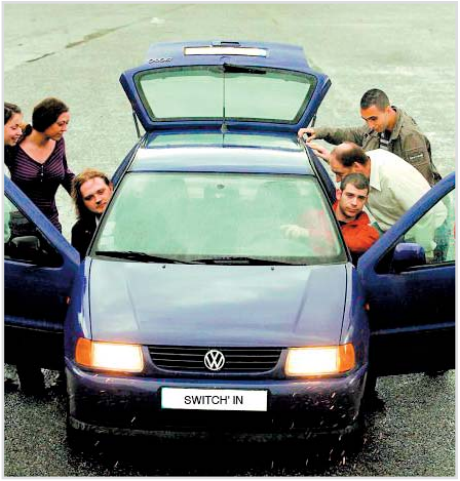

Enfin, la situation écologique exige de changer nos habitudes. Les véhicules personnels sont de loin la plus grosse source de pollution de l'air qui provoque des problèmes de santé chez les personnes exposées et coûte aux français plus de 6 milliards d'euros par an (coûts environnementaux et d'effet de serre).

Evidemment il est possible d'imaginer que le futur nous donne les alternatives qui nous délivreraient d'un ou plusieurs des problèmes évoqués ci-dessus. Ce sera peut-être le cas, mais certainement pas dans un futur proche. Les moteurs à énergie "mixte" consomment à peine moins de carburant que les véhicules diesel ; les péages urbains (expérimentés à Londres) permettent de réduire le trafic mais sur un périmètre citadin très resserré et disposant de transports en commun en proportion ; et le réseau de transports en commun en lui-même se révèle souvent insuffisant à déplacer une grande partie des salariés.

Pour toutes les raisons citées ci-dessus, il semble nécessaire d'adopter des comportements plus modérés en matière de transports. La part la plus importante des migrations est imputée aux trajets domicile-travail, mais ce type de trajet est justement le plus facile à partager car il est quotidien et régulier. Et pourtant, le covoiturage n'est actuellement que très faiblement pratiqué. Il ne tient qu'à chacun de nous d'inverser la tendance !

Des initiatives locales émergent : à noter

la naissance de Places libres à Nyons qui propose une adhésion et une mise en relation des covoitureurs via un site interactif. Notre territoire souvent rural, enclavé et mal desservi par les transports en commun est propice à ces initiatives.

Cette démarche de covoiturage est relayée autant que possible par le CEDER dans sa communication et lors de ses événements. Nous inscrivons régulièrement nos événements comme la foire écobiologique *Naturellement !* sur les sites de covoiturage locaux pour pouvoir offrir une organisation efficace et reconnue aux personnes qui souhaitent venir.

À cette occasion nous offrirons aux covoitureurs déclarés une surprise pour les encourager dans leur démarche : manifestez-vous à l'accueil de la foire les 19 et 20 mai.

Perrine DYON / CEDER

SANTÉ & CONFORT : NOUVELLES COMPÉTENCES AU CEDER

Le CEDER est identifié, dans le réseau Info Energie Rhône Alpes (IERA), comme référent sur la thématique Santé & Confort dans l'habitat. Il a pour mission la coordination de la montée en compétence des différentes structures du réseau sur cette thématique émergeante.
Les sources d'inconfort dans l'habitat peuvent être multiples et avoir de lourdes répercutions sur la santé des utilisateurs. Afin d'aborder cela sous différents angles, nous avons listé les sources d'inconfort possibles et identifié 3 sous-rubriques :
- La qualité de l'air intérieur (systèmes de chauffage, matériaux, hygrométrie...)
- Les champs électromagnétiques (antennes, lignes haute tension, équipements...)
- L'acoustique (environnement, équipements, système constructif...)

Les objectifs de l'année 2011 ont porté sur un état des lieux des acteurs et outils existants en Rhône-Alpes sur la thématique.
Pour l'année 2012, le CEDER passera à la phase opérationnelle et aura pour mission l'animation des listes de discussions en assurant un travail de veille technique sur les différentes sous-rubriques. Ceci afin de diffuser et mutualiser les informations au sein du réseau IERA, il devra également produire des documents à destination du grand public pour sensibiliser sur l'importance d'avoir un habitat sain et confortable et enfin le CEDER portera le statut de représentant du réseau IERA auprès des acteurs du domaine.

Samuel RAFFAILLAC / CEDER

GUIDE DE CONVERSATION AVERTIE...

POURQUOI CHOISIR LE BOIS-ÉNERGIE ?

En cette saison de débats économiques et politiques, nous vous proposons quelques sujets polémiques et des réponses à placer dans toutes les conversations

En tant que consom'acteur ma demande est simple : quelle source d'énergie offre le meilleur bilan sur les critères suivants :
- Prix payé,
- Sécurité d'approvisionnement,
- Retombées sur l'économie locale,
- Impact sur l'environnement ?

Voici quelques réponses :

> ***"Le moins cher, c'est le bois".*** Selon les comparatifs de prix diffusés par les pouvoirs publics. Le bois revient à moins de :
- 3 cts le kWh pour la plaquette,
- moins de 5 cts pour le granulé et
- entre 3 et 4 cts pour la bûche,

contre 12 cts pour l'électrique.

> ***"Le gisement de bois local est important".*** *La forêt, omniprésente dans les Baronnies, a un taux de boisement proche de 50 % avec des communes à plus de 80 % : Propiac, St Ferréol-Trente-Pas... Le prélèvement est bien inférieur à l'accroissement disponible annuellement.*

> ***"Le code forestier garantit l'avenir des forêts".*** La surface boisée a doublé en 200 ans

> ***"Le bois énergie crée de l'emploi rural local non délocalisable".*** Il permet également la diversification de l'activité de certains agriculteurs.

> ***"Le bois est un mode de chauffage performant à condition que le combustible soit sec".*** Les systèmes de chauffage au bois d'aujourd'hui ont un rendement qui peut atteindre voire dépasser 90 % et les émissions de polluants dans l'atmosphère sont réduites".

Michel ESCURAT / Solidarnyons

De la forêt au bois-énergie

Valorisation des déchets de bois en bois-énergie

1er AU 7 AVRIL SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

ÉVÉNEMENT À RETENIR

Semaine du Développement Durable du 1er au 7 avril

Visites, conférences, soirée jeux, ateliers, le CEDER participe à cet événement national incontournable.

Cette année "Soyons tous consom'acteurs"

Renseignements au CEDER 04 75 26 22 53 ou sur www.ceder-provence.org

PETITES ANNONCES ÉCOLOGIQUES

> Une bricothèque à Nyons : contact Solydarnyons au 06 12 91 33 68 ou solidarnyons@laposte.net

> Proposez vos petites annonces dans cette rubrique contact mail : p.dyon@ceder-provence.org

La rédaction se réserve le droit de refuser des annonces non conformes à l'éthique du CEDER

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - *NYONS (26)* - Du 1er au 7 avril

> Parcours ludique - Du lundi 2 au vendredi 6 avril - Salle des Fêtes / Pierrelatte - Inscriptions auprès du CEDER

> Conférence "Performance énergétique et choix des matériaux" - Jeudi 5 avril à 18 h - Médiathèque / Pierrelatte

> Soirée jeux autour du développement durable avec Jouatoo - Vendredi 6 avril à 20 h - Maison des associations Salle 10 au 2e étage / Nyons

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CEDER - *CEDER À NYONS (26)* - Vendredi 27 avril à 18 h

- DE FERME EN FERME *VESC (26) ET VILLEDIEU (84)* - Samedi 28 et dimanche 29 avril

> Stand sur l'habitat, l'énergie, l'eau et exposition

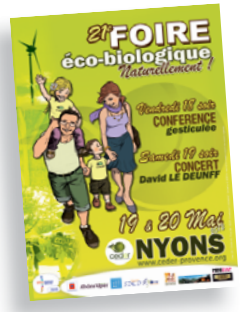

- FOIRE ÉCO-BIOLOGIQUE NATURELLEMENT ! *PROMENADE DE LA DIGUE À NYONS (26)* - Samedi 19 et dimanche 20 mai

> Conférence gesticulée "le Plein d'énergie" avec la scop Le Pavé - Vendredi 18 au soir - Théâtre de Verdure

> Concert David le DEUNFF samedi 19 mai 21 h - Théâtre de Verdure

> Stands, restauration, animations, démonstrations, conférences tout le week-end

Vous pouvez retrouver le détail de nos manifestations sur notre site www.ceder-provence.org

INITIATIVES LOCALES

TOITS DE CHOIX

> Toits de Choix accompagne les projets d'habitat groupé grâce à une méthode globale sous forme de conduite de projet. Avec les participants nous transformons la volonté d'habiter autrement en une capacité collective d'agir. L'intervention s'appuie sur des compétences de gestion de projets et d'ingénierie immobilière. Notre méthode pour ces projets s'adapte à toutes les phases et situations. Elle aborde le projet comme un système dynamique et ouvert composé de multiples éléments en interaction.

Contact : 04 99 62 84 20 - sts@toitsdechoix.com - http://www.toitsdechoix.com

Nouveau : LE CEDER DÉCLARÉ D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

> Le CEDER est agréé et déclaré d'intérêt général en 2012

> Votre adhésion peut être déduite partiellement de vos impôts

Renseignez-vous auprès du CEDER

Permanences Info→Énergie haut Vaucluse

Lundi 14 h / 17 h à la COPAVO
Av. G. Péri - VAISON LA ROMAINE
04 90 36 39 16

Jeudi 9 h / 12 h à la Maison du Département
1, rd pt de l'Arc de Triomphe - ORANGE
04 90 36 39 16

Jeudi 9 h / 12 h à la Maison du Département
1, rd pt de l'Arc de Triomphe - ORANGE
04 90 36 39 16

Permanences Info→Énergie Drôme provençale

Tous les jours fermé mardi matin et mercredi toute la journée
9 h / 12 h et 14 h / 17 h
CEDER : 15 av. P. Laurens - NYONS
04 75 26 22 53

Vendredi 14 h / 17 h à la Maison des Services publics
1, av. St Martin - MONTÉLIMAR
04 75 26 22 53

www.ceder-provence.org - ceder@ceder-provence.org

LE COURRIER DU CEDER

Édité et diffusé gratuitement par :
Centre pour l'Environnement et le Développement des Énergies Renouvelables
association Loi 1901

Directeur de publication : Charles GUEYTE
Directrice de rédaction : Fanny THÉVENOT
Mise en page : P. DYON - **Rédaction :** X. DAVADANT, P. DYON, R. FAVIER, E. GARREAU, F. GIRARD, S. RAFAILLAC, F. THÉVENOT
Photographies : DR - CEDER sauf mentions contraires
ISNN : 1951-1418 **Dépôt légal :** à parution
Imprimeur : MG Imprimerie - 198 allées de Provence - 84210 PERNES LES FONTAINES
Parution : trimestrielle - **Tirage :** 1 000 exemplaires sur papier recyclé avec des encres végétales selon procédé waterless
Contact : ceder@ceder-provence.org